

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 16/2025 Utilisation du domaine public

M. le maire de la commune de Notre-Dame de Bellecombe ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 accordant délégation à M. le maire pour les actes prévus à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la demande de l'entreprise BASSO Pierre & Fils en date du 25/03/2025 ;

Vu l'organisation des travaux route de Plan Dernier et route de Covetan pour le Département de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'entreprise BASSO Pierre & Fils **est autorisée à occuper une partie du parking situé sur la parcelle communale C 951 à Plan Dernier**, afin de stoker des matériaux nécessaires aux travaux confiés par le Département de la Savoie le long de la RD218B.

- **Du lundi 14 avril 2025 au jeudi 26 juin 2025**

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installée par l'entreprise BASSO Pierre & Fils.

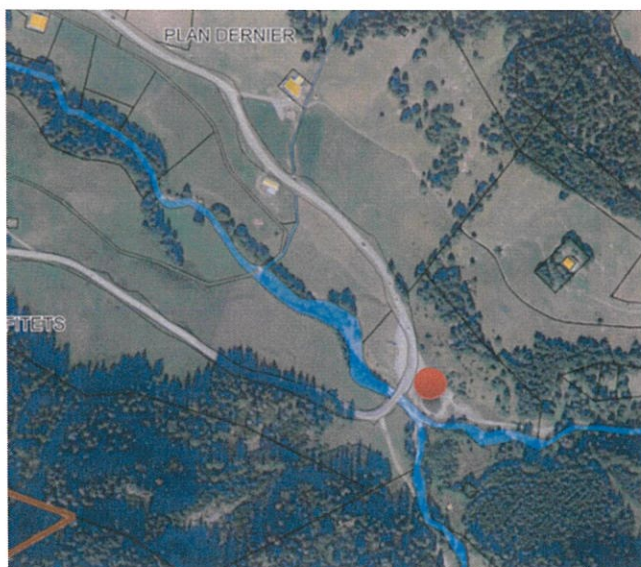
Article 2

L'entreprise s'engage à restituer la plateforme propre et dans les délais. (Or période d'intempéries importantes).

Article 3

Notification sera faite à BASSO Pierre & Fils. Affiché à la porte de la mairie et sur place.

Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 25 mars 2025.



M. Le Maire,

MOLLIER Philippe